

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 22 avril 2021, 12H15, par WEBEX

Présent-e-s :

Président : Christophe Ollier

Membres : Allison Beretta, Nicolas Chappuis, Maeva Ciarleglio, Hugo Clémence, Valérie Défago Gaudin, Annik Dubied, Jean-Philippe Dunand, Elisa Lorenzo Garcia, Delphine Guillet, Adrian Holzer, Gilles Lauener, Pierre-Alain Mariaux, Arielle Moro, Nerea Parro Gomez, Loris Petris, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez, Marco Severino, Benoît Valley

Membres du Rectorat
(voix consultatives):

Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Félix Kessler, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Adrian Bangerter, Naomi Chodan, Olivier Hari, Corinne Rossari

Membres du Rectorat
(voix consultatives) :

Nathalie Tissot

Procès-verbal :

Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbations :
 - a. de l'ordre du jour
 - b. du PV de la séance du 28 janvier 2021
3. Constitution du groupe de travail en charge de proposer au Conseil d'Etat 4 membres pour le Conseil de l'Université d'ici juillet 2021
4. Election d'un membre du Bureau
5. Pétition nationale « pour mettre fin à la précarité dans les hautes écoles suisses »
 - a. présentation de Mme Wiebke Wiesigel et M. César Jaquier de l'ACINE
 - b. discussion / questions
6. Grève - climat
7. Proposition de dates pour les prochaines séances plénières 2021
 - a. le jeudi 20 mai 2021 de 12h15 à 13h45 (à re confirmer)
 - b. le jeudi 1^{er} juillet 2021 de 12h15 à 13h45
 - c. le jeudi 30 septembre 2021 de 12h15 à 13h45
 - d. le jeudi 25 novembre 2021 de 12h15 à 13h45
8. Communications du Rectorat
9. Divers et imprévus

Procès-verbal

1. Accueil et information

Le président Monsieur Christophe Ollier (CO) accueille tout le monde et souhaite la bienvenue à deux nouvelles membres de l'Assemblée : Mme Arielle Moro, membre du corps intermédiaire (Chargée d'enseignement et post-doctorante) de la Faculté des sciences économiques et Mme Maeva Ciarleglio étudiante à la Faculté de droit, également membre de la FEN.

2. Approbations :

a. de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

b. du PV de la séance du 28 janvier 2021

Le PV est approuvé.

3. Constitution du groupe de travail en charge de proposer au Conseil d'Etat 4 membres pour le Conseil de l'Université d'ici juillet 2021

CO explique que le Conseil de l'Université (CU) est composé de neuf membres nommés par le Conseil d'État (CE), pour un mandat de quatre ans, reconductible. Quatre de ces membres, dont un externe à la communauté universitaire, sont proposés par l'Assemblée de l'Université au CE. L'âge limite des membres du CU est fixé à 70 ans révolus au moment de leur nomination. L'un des membres actuels qui a été proposé par l'AU en 2017 est dans ce cas et ne pourra donc pas renouveler son mandat. On ne sait pas non plus si les 3 autres membres souhaitent renouveler ou non leur mandat.

CO explique les compétences importantes du CU :

- Apporte une expertise externe
- Participe avec le rectorat à la définition des grandes orientations de la politique universitaire
- Contrôle le fonctionnement de l'Université et l'exécution du contrat de prestations
- Propose au CE la nomination d'une rectrice ou d'un recteur
- Approuve le budget et les comptes

CO propose à l'AU de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif la constitution de cette liste de 4 membres. Il serait bien que ce groupe de travail de l'AU soit constitué de divers corps et provienne de différentes facultés. Un message a été envoyé au préalable aux membres de l'AU afin de savoir si des personnes sont intéressées à faire partie de ce groupe de travail. Des membres du corps professoral ont répondu par la positive (Loris Petris, Olivier Hari, Adrian Holzer, Benoît Valley). Sergio Rasmann est intéressé également. Benoît Valley retire sa candidature car il y a suffisamment de représentants du corps professoral, mais il reste disponible si nécessaire. De même pour Sergio Rasmann. Gilles Lauener se propose en tant que membre du PATB. On demandera à Naomi Chodan du corps étudiant non présente aujourd'hui à si elle souhaite rejoindre le groupe. Si son choix est négatif CO se proposera afin de représenter son corps. Il serait bien que des femmes fassent également partie de ce groupe.

Groupe proposé : Loris Petris, Olivier Hari, Adrian Holzer, Gilles Lauener et Christophe Ollier si Naomi Chodan n'est pas intéressée.

4. Election d'un membre du Bureau

Nous avons 4 membres au Bureau actuellement : 2 membres du PATB (FLSH, domaine central), un professeur (FSE) et un étudiant (FS). Il y a encore un poste vacant. Il serait bien qu'une personne du corps intermédiaire se propose, mais aucune d'entre elle ne le souhaite. Aucun-e membre de l'AU ne se porte candidat-e. CO encourage les membres à y réfléchir et à prendre contact avec le bureau en cas d'intérêt. On abordera à nouveau le sujet dans le futur.

5. Pétition nationale « pour mettre fin à la précarité dans les hautes écoles suisses »

La vice-présidente Madame Delphine Guillet indique que la membre de l'AU Mme Elisa Lorenzo Garcia du corps intermédiaire (CI) a proposé d'inviter deux membres de l'ACINE, Mme Wiebke Wiesigel et M. César

Jaquier pour présenter la [pétition nationale « pour mettre fin à la précarité dans les hautes écoles suisses »](#).

Ces deux invités sont tous deux membres :

- du corps intermédiaire (CI) de l'UniNE
- du comité de la pétition nationale citée ci-dessus
- du comité de l'ACINE qui soutient cette pétition

a. Présentation de Mme Wiebke Wiesigel et M. César Jaquier de l'ACINE

1. Le corps intermédiaire est composé de:

- a. Personnel académique n'ayant pas le statut de professeur (assistant-e doctorant-e, post-doctorant-e, collaborateurs et collaboratrices scientifiques, chargé-e-s de cours, maître-sse-s d'enseignement et de recherche, etc). Certaines personnes sont en formation mais d'autres pas.
- b. 41'000 personnes en Suisse actives dans la recherche et l'enseignement, sans lesquelles la machine académique ne tournerait pas et les universités peineraient à remplir leurs obligations légales de recherche et d'enseignement.
- c. Dans les dernières décennies, avec la néo libéralisation du milieu académique (entre autres), il y a eu une organisation de la recherche par projets. Au lieu d'avoir des postes fixes, nous sommes passés à de la recherche organisée autour de projets à durée déterminée. Ceci a entraîné beaucoup de compétition pour obtenir des financements et projets.
- d. Aujourd'hui, 80% des postes du personnel académique sont à durée déterminée dont les conséquences aboutissent à une précarisation des conditions de travail. Définition du travail précaire selon le Bureau International du Travail (2012): « Il s'agit de travail effectué dans l'économie formelle ou informelle qui se caractérise par un niveau et des degrés variables de caractéristiques objectives (le statut juridique) et subjectives (les sentiments) d'incertitude et d'insécurité. L'emploi précaire [...] est habituellement défini par l'incertitude sur la durée de l'emploi, l'éventualité d'employeurs multiples ou d'une relation de travail déguisée ou ambiguë, [...] ». ».

Il est donc très difficile dans les milieux académiques pour des personnes qui sont passées par la phase du doctorat d'obtenir des postes à durée indéterminée et de s'engager dans une carrière académique.

2. Les enjeux qui en découlent sont multiples, et affectent tous les corps.

Cette exigence de multiplier les projets de recherche à durée déterminée, et l'incertitude et l'insécurité qui y sont liées a les conséquences suivantes :

- a. Pour les membres du CI :
 - i. Burn-out, renoncement à fonder une famille, carrière plus difficile pour les femmes (par exemple recherches de postes plus stables en quittant le milieu académique ,etc)
 - ii. Exposition à de multiples formes de harcèlement (par exemple par rapport à la dépendance aux professeur-e-s, etc).
- b. Pour la recherche :
 - i. Les membres du CI passent beaucoup de temps à chercher des postes/financements car ils sont à durée déterminée, ceci afin d'assurer un revenu plutôt que se consacrer à la recherche et l'enseignement.
 - ii. Ce mode de fonctionnement mène les membres du CI à consacrer leur temps sur plein de petits projets pour lesquels il est plus facile de trouver un financement, plutôt que développer un sujet en profondeur, ce qui entraîne une qualité de la recherche moindre
- c. Pour l'enseignement : puisque l'enseignement est moins valorisé que les projets et que le temps est principalement utilisé pour chercher des financements de projet, les membres du CI sont moins disponibles pour les étudiant-e-s et moins impliqués dans leurs engagement d'enseignement
- d. Pour les professeur-e-s : il y a beaucoup de tournus des collaborateurs-trices ce qui va avoir comme conséquences qu'il faut reformer des personnes. Les équipes de recherche/enseignement sont donc moins stables. Les professeur-e-s ont moins la possibilité de développer des collaborations sur du long terme qui leur auraient permis d'approfondir leurs recherches.
- e. Pour l'institution : les membres du CI ont tendance à moins s'investir au sein de l'institution, car elles/ils n'ont pas le temps et/ou la certitude d'être encore là dans 6 mois.

3. Historique de la pétition

- a. Cette situation de précarité est connue depuis longtemps. Plusieurs rapports ont été faits notamment Le rapport *Next Generation* publié en 2018 par l'ASSH (Académie suisse des sciences humaines et sociale) :

- i. Il juge la situation insatisfaisante, à plusieurs titres. Le rapport mentionne notamment a) Un trop grand nombre de personnes avec contrat à durée déterminée après le doctorat et b) de nombreux/ses chercheuses et chercheurs doivent quitter le monde académique car pas de débouchés.
 - ii. Autre élément intéressant qui ressort du rapport : la comparaison au niveau international montre que la Suisse fait figure de parent pauvre en termes de stabilité des postes du CI.
 - iii. Il fait état de vie précaire pour qualifier la situation des post-doctorant-e-s.
 - iv. « De nombreuses personnes restent trop longtemps sous des contrats de travail de durée déterminée et sans perspectives claires concernant leur avenir académique. Par ailleurs, bon nombre de scientifiques très bien qualifiés doivent quitter les hautes écoles puisqu'aucun débouché professionnel durable ne leur est proposé. Du point de vue des institutions, cela représente aussi une perte indésirable de potentiel scientifique. » (Next Generation).
 - b. Etant donné que la situation est connue, alors pourquoi la pétition ?
 - i. Parce que la situation du corps intermédiaire n'évolue pas, ou très peu ; les universités et le FNS se renvoient la balle ; les bourses FNS en tenure-track (pré-titularisation conditionnelle) sont considérées comme l'unique solution aux problèmes.
 - ii. La précarité du CI n'est pas encore suffisamment reconnue. Le rectorat de Genève l'a reconnue explicitement, mais les rectorats des autres universités ne l'ont pas fait pour le moment ou sont réticents à la faire
 - iii. Pourtant, la précarité ne vient pas de nulle part, elle est issue du choix politique : celui de favoriser la mise en compétition des équipes et du personnel de recherche plutôt que de préparer la relève et de lui assurer des emplois stables.
 - c. Historique de la pétition « *Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail* »
 - i. Elle a été lancée en octobre 2020 par plusieurs jeunes chercheur-s-es et a été rapidement soutenue par la quasi-totalité des associations du CI des universités de Suisse, ainsi que l'association faïtière « action-uni »
 - ii. Au cours des derniers mois, la pétition a reçu un très large soutien au sein des différentes universités – un soutien interdisciplinaire – ainsi qu'en dehors du monde académique (syndicats du service public et politicien·nes, par exemple)
 - iii. Plusieurs interpellations et séries de questions ont été posées par des député-e-s au niveau cantonal et fédéral qui ont contribué à porter le débat sur la précarité du corps intermédiaire au-delà du milieu académique
4. Ce que demande la pétition nationale :
 - a. La création de davantage de postes stables pour les chercheur-euse-s post-doctoraux-ales
 - b. Encourager la diversification des parcours possibles dans le monde académique (pas uniquement le parcours menant au professorat comme unique carrière envisageable)
 - c. La pétition s'adresse à l'Assemblée Fédérale parce qu'une décision politique est nécessaire pour réorganiser le système académique suisse de manière large.
5. Pourquoi la présentation à l'AU ?
 - a. Il est nécessaire d'avoir des réactions et prises de position à tous les niveaux. L'AU est représentée par tous les corps, et il est important que chaque représentant-e- fassent circuler l'information auprès de leurs corps respectifs.
 - b. Il est utile que la pétition circule et soit signée le plus largement possible. Mme Wiebke Wiesigel et M. César Jaquier invitent les membres à donner leurs commentaires, réactions et, à plus long terme, d'engager une discussion. La pétition est pour eux un moyen de générer une discussion à tous les niveaux (universités, canton, fédéral) et entre toutes les instances ayant un rôle dans la promotion de la relève.

b. discussion / questions

CO les remercie beaucoup pour leur présentation qui soulève un problème important qui n'est pas forcément connu en dehors du milieu académique.

Les deux invités pensent que le débat doit se faire à plusieurs niveaux : au sein des universités suisses, mais aussi au niveau national et politique. Les enjeux sont également financiers. Un membre demande si le CI a interpellé également swissuniversities et quelle est sa position ? Mme Wiesigel indique que swissuniversities a mentionné la pétition et y est sensible sans pour l'instant proposer de solutions concrètes. Une réunion avec la présidence de swissuniversities, le FNS et le comité pétitionnaire sera organisée en novembre pour en parler.

Un membre se demande si la concurrence entre les personnes qui font de la recherche est nécessaire ou non, et si ceci est un souhait au niveau politique ou pas ? D'autre part cette situation était-elle identique dans le passé ? Les pétitionnaires pensent qu'on peut tout à fait avoir des postes à durée indéterminée, tout en étant en concurrence pour décrocher des projets particuliers ou financements. Ceci est déjà le cas dans d'autres pays.

Un membre demande comment les universités ou les politiques peuvent contribuer à pallier ce problème ? Mme Wiesigel indique que le système actuel est complexe et que de nombreux facteurs entrent en jeu, donc ne peut pas répondre concrètement à cette question. Par rapport au financement, la Confédération décide à qui attribuer l'argent pour la recherche : par exemple l'argent injecté dans les institutions du type FNS couvre principalement des projets à durée déterminée, celui injecté pour swissuniversities finance des postes qui sont ensuite repris par les institutions. Au niveau des universités Mme Wiesigel pense qu'il y a une marge de manœuvre et que le rectorat peut choisir d'offrir des postes à durée déterminée (par exemple Maître assistant-e), ou indéterminée (par exemple MER, etc).

Un membre pose des questions sur les coûts car la pétition n'est pas bien précise là-dessus. Il ne comprend pas si le but de la pétition serait de demander aux Chambres Fédérales de voter des budgets supplémentaires pour les hautes écoles car aucun montant n'apparaît ? Il a l'impression en lisant en détail la pétition qu'il s'agit plutôt de demander à la Confédération qu'elle sollicite les institutions universitaires à mieux gérer leur budget et répartir leurs ressources. Cependant il ne voit pas une adéquation très compréhensible entre ce que les pétitionnaires souhaitent et ce qu'ils demandent. Mme Wiesigel indique qu'en effet, les pétitionnaires ont identifié les problèmes, mais ne savent pas concrètement quelles sont les possibilités d'actions pour obtenir des changements. Ils ont décidé d'adresser cette pétition à l'Assemblée fédérale. La question ne se pose pas nécessairement sur le budget, mais plutôt sur une décision politique à savoir quel type de recherche est souhaité en Suisse. Ce n'est pas aux pétitionnaires de développer les questions liées aux finances et les mesures à prendre mais aux politiques.

Le recteur comprend bien la problématique et la reconnaît. Si on suit ce qui est demandé dans la pétition, cela va générer un changement profond dans le fonctionnement général actuel, ce qui va engendrer de nombreuses conséquences avec effets domino. Par exemple à l'UniNE, si on stabilise plus de postes du corps intermédiaire, plusieurs postes de relève disparaîtront. Il faut que certains financements soient sur des postes à durée déterminée si on veut pouvoir engager des gens pour former la relève. En effet, les postes de CI sont très hétérogènes et répartis en 3 catégories : 1 : les postes d'assistant, post doc, maître-assistant-e-s qui sont des postes de relève et doivent être limités pour jouer ce rôle d'étape dans la formation à la carrière académique. 2 : les CE, et 3 : les collaborateurs scientifiques et les MER.

Swissuniversities est une association qui défend les intérêts des hautes écoles suisses à l'échelle nationale et internationale. L'argent qu'elle a à disposition vient des cotisations des écoles/universités qu'elle doit gérer : elle peut recevoir des mandats de la Confédération et prendre la direction de programmes et de projets. Elle peut donc avoir une influence au niveau politique, mais pas dans la distribution de l'argent.

Il n'a pas été mentionné dans la présentation que la Confédération injecte une partie importante de son budget aux 2 EPF, dont le mandat est géré par le Conseil des EPF. Cet organe devrait lui aussi être impliqué dans la demande car il gère beaucoup d'argent fédéral.

Au niveau de l'UniNE, le rectorat ne peut pas décider d'attribuer des postes à durée déterminée ou indéterminée. Il doit suivre ce qui figure dans la [LUNE](#). Un changement de loi doit intervenir auprès du Conseil d'Etat qui devrait ensuite saisir le Grand Conseil. Le problème de base à l'UniNE est lié à la

compétition entre les universités, suite à l'entrée en fonction de la [LEHE](#) qui définit comment les universités sont soutenues. Dans la présentation faite ci-dessus ce problème n'a pas été présenté. L'UniNE doit aujourd'hui évoluer plus vite que les autres universités pour s'assurer d'obtenir les subventions de la confédération. Le financement de l'UniNE est assuré par le canton (env. 1/3 du budget), les fonds de tiers et finances d'inscriptions (1/3), et par une contribution de la Confédération et autres cantons (env. 1/3 du budget) qui est très importante. Si l'UniNE maintient le nombre d'étudiant-e-s stable, ainsi que le niveau de ses projets de recherche, mais que les autres universités augmentent le nombre de leurs étudiant-e-s ou le nombre de projet de recherche, l'UniNE, verra sa part diminuer car la Confédération distribue les subventions en fonction de ces facteurs. Ce mode de financement est problématique pour l'UniNE car il faut qu'elle augmente son nombre d'étudiant-e-s et développe sa recherche pour réussir à se stabiliser. Si on décide de ne pas suivre cette courbe, elle perdra beaucoup d'argent. Si on devait aller dans le sens de la pétition et éviter de devoir se mettre en compétition, avec le risque de perdre l'incitation à plus de projets de recherche, cela engendrait un changement du fonctionnement général de l'UniNE. Elle a donc très peu de marge de manœuvre pour changer son fonctionnement.

Le système universitaire suisse est public et a un mode de fonctionnement particulier. Si on veut pallier ce problème, il faudra changer le système d'une manière concertée et centralisée. Swissuniversities aurait donc un rôle politique à jouer étant donné qu'elle représente les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques de Suisse.

En conclusion, les problèmes cités dans la pétition sont connus depuis longtemps. Par contre, pallier ce problème reste difficile. Il faudra faire preuve de beaucoup de créativité dans un système suisse qui est très traditionnel et ceci reste un exercice très compliqué.

Mme Delphine Guillet indique que l'AU de Genève a décidé de soutenir cette pétition par solidarité car elle refuse que l'Université soit un lieu de précarité. D'autres thématiques intéressantes sont soulevées dans cette pétition, notamment les relations au travail, le harcèlement, etc. CO demande à Mme Wiebke Wiesigel et M. César Jaquier ce qu'ils attendent de l'AU par rapport à cette pétition. Leur but est de sensibiliser tout le monde au problème et avoir une réflexion sur quel type d'université la communauté souhaite. On peut également se poser la question à l'envers en se demandant qu'est ce qui irait à l'encontre d'avoir plus de poste d'enseignement et de recherche ? Mme Wiebke Wiesigel et M. César Jaquier prendront contact avec le bureau de l'AU avant la prochaine séance afin de voir ce qui serait le plus utile pour eux. On ne votera pas aujourd'hui et on continuera cette conversation dans une prochaine séance. On remercie chaleureusement les 2 invités pour leur présentation.

6. Grève - climat

CO indique que le thème de la grève du climat avait déjà été soulevé et débattu en Assemblée en mars 2019. Les membres avaient décidé de soutenir d'une manière générale les objectifs du mouvement sans se prononcer sur les moyens d'action (grève). L'ancienne présidente Ellen Hertz avait écrit à la communauté universitaire un e-mail comme quoi l'AU soutenait le mouvement des étudiant-e-s pour l'action climatique.

En résumé un e-mail du Comité Grève du climat a été adressé il y a quelques jours à plusieurs instances au sein de l'UniNE, dont l'AU. Tous les membres présents ont pu en prendre connaissance. Il y est indiqué que l'AU soutenait la Grève du climat en 2019. Toutefois, dans ce même e-mail, il est sous-entendu que l'AU soutient également la nouvelle grève (Grève de l'Avenir en mai 2021). Mais ce sujet n'a pas été abordé depuis 2019 et l'AU ne s'est jamais positionnée sur cette nouvelle Grève de l'Avenir. On invite donc les membres de l'AU à y réfléchir afin de voir s'ils veulent laisser cet e-mail tel quel, ou alors contre-réagir.

Un membre ajoute qu'en avril 2019, il y a eu une incompréhension par rapport au communiqué de l'AU (par e-mail) qui soutenait le mouvement des étudiant-e-s. Des personnes à l'interne et à l'externe n'ont pas fait la différence entre les communications de l'AU en tant qu'institution et l'UniNE elle-même et ont pensé que l'UniNE appelait à la grève. L'AU doit donc bien faire attention à se dissocier en tant qu'institution sur ce thème et bien s'exprimer. Un membre soutient le mouvement et invite l'AU à prendre position de manière positive, à réfléchir à de nouvelles actions et prendre le temps d'y penser car cette question est très importante pour l'avenir. Ceci sera à débattre dans le futur. Le recteur indique qu'en

2019, l'AU avait soutenu les **objectifs** du mouvement des étudiant-e-s, mais pas le mouvement en lui-même. Il ne faut pas mélanger ces deux aspects. Le rectorat était également d'accord avec les objectifs du mouvement. L'Assemblée ne s'était pas prononcée sur les actions, mais le rectorat avait dû, dans le contexte de gestion de l'institution, se positionner par rapport aux différentes actions.

L'AU décide à l'unanimité de rediscuter de ce sujet dans une prochaine séance plénière et de ne pas prendre de décision aujourd'hui.

7. Proposition de dates pour les prochaines séances plénières 2021

- a. le jeudi 20 mai 2021 de 12h15 à 13h45 (à re confirmer)**
- b. le jeudi 1er juillet 2021 de 12h15 à 13h45**
- c. le jeudi 30 septembre 2021 de 12h15 à 13h45**
- d. le jeudi 25 novembre 2021 de 12h15 à 13h45**

Ces dates conviennent à tout le monde.

Un membre demande s'il serait possible de prévoir que les séances puissent être tenues de façon hybride, à savoir avoir la possibilité d'y assister en présentiel ou par Webex, une fois que l'assouplissement aura lieu ? Le bureau trouvera une salle équipée qui permette d'assister aux séances des deux façons.

La séance du 20 mai aura lieu par Webex.

8. Communications du rectorat

- Le recteur souhaite remercier vivement toutes les personnes et tous les corps qui ont soutenu et œuvré très rapidement afin de permettre un assouplissement vers un enseignement en présentiel dès le 19 avril suite à décision du Conseil Fédéral.
- Le rectorat est en train de préparer divers documents stratégiques (nouveau Plan d'Intention) qui devront être préavisés par l'AU dans le futur. Ces documents seront soumis à l'AU en automne ou hiver prochain. Le rectorat va déclencher le processus une fois qu'il y aura le nouveau Conseil d'Etat et ne connaît donc pas encore le calendrier exact.

9. Divers et imprévus

Un membre du corps étudiantin a un Divers : il souhaite sensibiliser les corps au dernier mouvement de la FEN et associations étudiantines par rapport aux demandes et questions sur les examens. Il demande aux décanats de transmettre les informations reçues.

Le président remercie tout le monde, ainsi que le Bureau. Il espère trouver bientôt la personne manquante au Bureau.

La prochaine séance aura lieu le 20 mai.

Les membres peuvent déjà réfléchir pour cette prochaine séance au point 5 (pétition) et 6 (grève).

La séance est levée à 14h00.